



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Malgré un contexte difficile, une équipe municipale déterminée .....	3
<b>1. Contexte</b> .....	5
Le contexte économique et financier .....	5
Le contexte budgétaire .....	6
Le contexte des collectivités territoriales .....	7
<b>2. Engagements de la municipalité</b> .....	8
Soutien au pouvoir d'achat des familles .....	8
Pas d'augmentation des impôts .....	8
Pas d'augmentation des tarifs municipaux .....	9
Mise en œuvre de projets structurants .....	10
Rénovation d'infrastructures .....	10
Mise en valeur du patrimoine de la ville .....	12
Réfection de voiries .....	12
Réhabilitation du centre-ville .....	12
Amélioration du cadre de vie .....	12
Mutualisation des moyens avec la communauté de communes .....	13
Transfert de compétences .....	13
Mise en commun des moyens .....	13
Réflexion communautaire sur les services apportés à l'extérieur .....	13
<b>3. Vers le budget 2015</b> .....	14
Des efforts partagés .....	14
Des recettes de fonctionnement en faible hausse .....	15
Produits de la fiscalité directe .....	15
Produits de la fiscalité indirecte .....	15
Concours financiers de l'État .....	15
Autres recettes .....	16
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées .....	17
Charges de personnel .....	17
Charges à caractère général .....	17
Autres charges de gestion courante .....	18
Charges financières .....	18
Une politique d'investissement contrainte mais soutenue .....	18
Dépenses d'équipement .....	18
Encours de la dette .....	20

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.* »

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière. A plusieurs égards.

Tout d'abord, le présent document formalise les premières orientations budgétaires de ce mandat. En effet, le budget de la ville pour 2014 a été voté le 20 février 2014 tandis que l'équipe municipale a été élue le 30 mars 2014. Il apparaît donc nécessaire que **l'équipe municipale dresse les grandes lignes de son action** et l'état d'esprit qui le sous-tend, non pas uniquement pour 2015 mais pour l'ensemble du mandat. Il est donc proposé ici une vision de long terme, ce qui se justifie d'autant plus en raison du contexte.

Ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte tout à fait particulier, pour ne pas dire inédit. Certes, la pression budgétaire sur les collectivités territoriales s'est faite ressentir depuis le début de la crise de 2008. Mais **2015 marque la première année de la baisse drastique des dotations**. La baisse de 2014 était déjà conséquente ; celle de 2015 équivaut à plus du double !

Cette baisse, qui se poursuivra au moins jusqu'en 2017, enterre définitivement la promesse de garantir les dotations des collectivités locales. C'est d'autant plus dramatique que les collectivités sont le premier investisseur de ce pays, en réalisant 70 % de l'investissement public.

**Le budget pour 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir.** Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années.

Au vu du contexte actuel, la tentation est forte d'adopter une approche gestionnaire, résignée. Elle consisterait à augmenter les recettes et diminuer les dépenses sans réel horizon, sans ambitions, sans prendre en compte les aspirations des citoyennes et des citoyens.

**L'équipe municipale est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme.**

L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses grands objectifs, qu'elle avait dessinés lors des dernières élections municipales.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la **réalisation d'efforts** particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies sera la règle.

C'est pourquoi, comme nous l'indiquons en début d'année, cela ne sera rendu possible que si tout le monde participe à cet effort. Plus que jamais, La Salvetat St-Gilles a besoin d'être rassemblée. Derrière des projets structurels. Derrière la conviction que notre ville a des atouts qui peuvent et doivent être exploités. **Nous combattons donc toutes les approches partisans qui divisent**, mettent les uns contre les autres, appellent au repli sur soi. Des approches qui, au finale, conduiraient à l'échec.

Au vu de ce contexte, la municipalité a acté **trois grandes lignes politiques** traduisant les engagements pris auprès des habitants de la Salvetat Saint-Gilles :

- **Le soutien au pouvoir d'achat des familles**, en gelant les taux d'imposition et les tarifs municipaux,
- **La poursuite d'investissements structurels**, pour renforcer l'attractivité de notre ville,
- **La mutualisation des moyens avec la CCST**, pour générer des économies.

**Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires.** En 2015, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Salvétains. Ces choix sont exposés dans ce document ; les orientations budgétaires n'en sont que la traduction.

## 1. CONTEXTE

### LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 examiné au Parlement table sur **une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015**. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, **les taux d'inflation devraient rester très faibles**. Ainsi, en 2014, il est attendu une inflation de 0,4 % tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,9 % en 2015.

Alors que l'économie réelle stagne, l'économie financière a été particulièrement dynamique ces derniers mois sous l'effet d'un accroissement des liquidités et d'un apurement des comptes des grandes entreprises.

Or, cette dynamique connaît des soubresauts et l'année 2015 devrait être marquée par un retour de **l'instabilité des marchés financiers**, ce qui ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

**Toutefois, la décision du gouvernement français de maintenir le déficit public à un niveau élevé pour 2015 (4,3 %), et donc de ne pas alourdir les mesures d'économies budgétaires déjà prévues, devrait soutenir la croissance.**

### LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Au vu du contexte économique, les ratios des administrations publiques françaises ne se sont guère améliorés. Ainsi, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1 % en 2013 à 4,4 % en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, le projet de loi de finances pour 2015 présente un **déficit public de 4,3 % du PIB**.

*(en %)*

	2013	2014	2015
Solde public <i>(en %PIB)</i>	- 4,1	- 4,4	- 4,3
Solde structurel <i>(en % PIB potentiel)</i>	- 2,5	- 2,4	- 2,2
Ajustement structurel	1,1	0,1	0,25

Toutefois, la France s'est engagée à respecter les **règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)**. Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017
- Un solde structurel, c'est-à-dire le solde corrigé des effets du cycle économique, inférieur à -0,5 % du PIB en 2019.

**Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses.** Au projet de loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera pas issue d'une augmentation des impôts.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, **l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.**

### Tableau de synthèse des économies sur la dépense publique

Type d'économies par rapport à la tendance	Montant
Dépenses de l'État	5,8
<i>Dont modérations des rémunérations des agents de l'État</i>	1,4
<i>Dont économies sur les dépenses d'intervention de l'État</i>	2,4
Dépenses des opérateurs	1,9
Dépenses locales	3,7
Dépenses des administrations de sociales et l'Unédic	9,6
<i>Dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2
<i>Dont autres dépenses de sécurité sociale</i>	6,4
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

Source : rapport annexé au projet de loi de finances 2015 (en milliards)

## LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.**

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de **11 milliards d'euros sur la période 2015-2017**. Cela représente **3,7 milliards d'euros chaque année** sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. **La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée.**

Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente **1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes**, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

**Pour la Salvetat, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait 108 000 euros en 2015, soit une baisse de 12,00 %.**

Toutefois, dans un esprit de justice, le gouvernement a prévu une hausse sans précédent de la **péréquation** verticale. Si le projet de loi de finances pour 2015 est adopté conformément au vote en première lecture à l'Assemblée nationale, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenterait de 180 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.

L'effort de péréquation ne compense cependant pas la baisse de la dotation forfaitaire mais l'atténuera.  
**Le contexte budgétaire des collectivités est donc bien plus difficile que ces dernières années.**

Or, dans le même temps, **les services financés par les communes, notamment dans le domaine social, sont en constante augmentation en raison de la situation économique.** A cela s'ajoute la **réforme des rythmes scolaires** et la **revalorisation réglementaire des agents de catégorie C**, qui viennent augmenter les dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes conjugué à une augmentation imposée des dépenses, amène les communes, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et / ou à augmenter les impôts communaux.

## 2. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

### PERSPECTIVES

Le premier DOB de ce nouveau mandat doit non seulement faire état de nos perspectives sur l'année qui vient mais aussi et surtout les projeter sur la totalité du mandat.

La situation nationale imposera néanmoins une poursuite de la forte maîtrise de nos charges et la recherche nécessaire de marges de manœuvre nouvelles.

Nous avons pour projet et pour intention de soutenir le développement de l'habitat, celui du tourisme, et le développement économique en collaboration avec la CCST.

Cette politique reposera sur 3 points :

- Une fiscalité toujours maîtrisée,
- Des investissements tournés vers le développement urbain, économique et touristique et la maîtrise des coûts,
- Des coopérations renforcées

### SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

**Le premier des engagements de la municipalité, c'est le soutien au pouvoir d'achat des familles. Alors que les habitants connaissent des fins de mois difficiles, la municipalité a fait le choix de soutenir les ménages.**

Bien entendu, la ville ne saurait se substituer à l'État, au Conseil Régional ni au Conseil Général. Mais ses compétences lui permettent d'adopter des mesures qui soulageront le budget des familles.

**Pour nous, ce n'est pas aux Salvétains de supporter la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Les mesures d'économies pour y faire face seront donc recherchées en priorité en interne.**

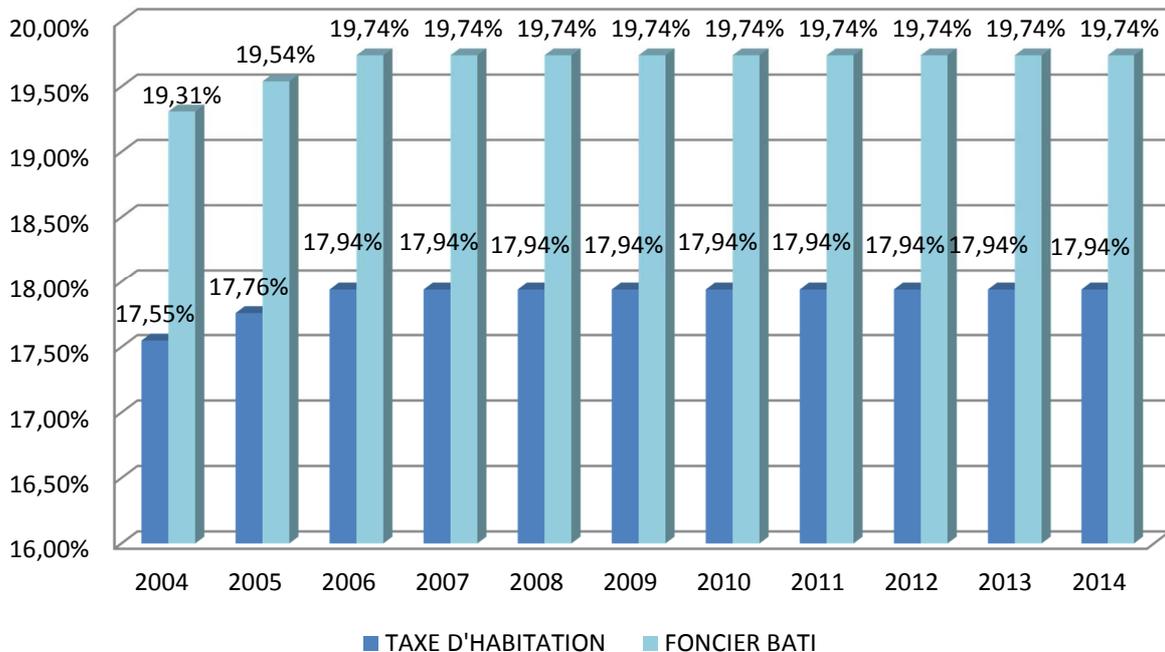
---

### PAS D'AUGMENTATION DES IMPOTS

**Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2015 et n'augmenteront pas pendant toute la durée du mandat.**

A la Salvetat Saint-Gilles, la stabilité fiscale est une réalité.

## Evolution des taux de fiscalité : 0%



### PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS MUNICIPAUX

**Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux en 2015.**

Les années précédentes, les tarifs avaient été contenus et avaient augmenté en fonction de l'inflation. Cette année, il est décidé de ne pas les augmenter du tout.

Ainsi, la municipalité entend préserver l'accès à la restauration scolaire, au portage des repas à domicile, à la culture, au sport, etc. Il apparaît indispensable que chacun puisse accéder aux services publics de la ville quel que soit ses revenus.

**Ceci représente un effort réel pour les finances de la ville puisque l'inflation prévue est de 0,9 % en 2015. C'est un choix assumé et volontariste.**

**Cette année, nous avons inscrit notre ville dans une dynamique de renforcement de son attractivité** et de lourds travaux sont à entreprendre. L'équipe municipale s'est engagée à mener des projets structurants. Tout au long du mandat, ces projets sont indispensables pour **préparer l'avenir**. Ils ont pour objectif de soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité de la ville, améliorer le bien-être des habitants.

**Partant des réalités quotidiennes, ces projets impulseront une dynamique globale.** C'est par la rationalisation des moyens, la lutte contre le gaspillage ou encore l'amélioration énergétique que nous parviendrons à réaliser des économies et ainsi à **maintenir un niveau d'investissement élevé.**

La crise économique à venir doit nous inviter à préparer l'avenir, non à le sacrifier.

**C'est au travers de l'investissement que les administrations publiques sont le plus à même de soutenir l'activité économique et donc l'emploi. L'investissement contribue non seulement à préparer le futur mais aussi à soutenir l'économie locale.**

Pour toutes ces raisons, la municipalité entend continuer à mener un programme d'investissement ambitieux tout au long de la mandature. **Ces projets s'inscriront dans la durée.** Ils seront naturellement étalés dans le temps afin de permettre leur réalisation technique et financière.

---

## RENOVATION D'INFRASTRUCTURES

L'ancienne municipalité avait engagé avant son départ un certain nombre de travaux d'urbanisation (lotissements), représentant, si tous se faisaient, une hausse de, au moins, 1500 habitants sur notre territoire. Notre commune passant alors à 9 000 habitants sur 5,75 km<sup>2</sup> soit 1 565 hab/km<sup>2</sup>.

Cela entraînera une arrivée importante de familles, et en particulier dans un premier temps d'enfants jeunes.

**Opération petite enfance (14) :** pour accueillir les très jeunes enfants et utiliser les compétences des salvetains déjà présents et travaillant sur la commune, il a été mis en place un RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles). Une maison a été rachetée. Nous sommes en train de l'adapter aux besoins définis par la CAF et aussi dans le cadre de l'accès aux personnes en situation de handicap. La CAF nous soutient dans cette opération et nous a indiqué qu'elle participerait à hauteur de 80% aux frais de mise en place de cette structure

**Opération GS Château d'eau (19) :** Pour accueillir les enfants et étant donné l'arrivée importante de jeunes, nous avons prévu une nouvelle classe, et aussi de récupérer l'ancienne cantine. Ces bâtiments vont être prochainement remis en état afin de créer une structure nouvelle contenant dortoirs et classes nouvelles. Cependant, il est apparu que les structures matérielles des bâtiments existants devaient être revues car elles n'ont pas été entretenues depuis un certain nombre d'années. (Il est vrai que l'on peut faire des économies, et s'en targuer si on laisse, dans le même temps, tomber en désuétude les biens municipaux)

**Opération GS Hauts de St Gilles (20) :** il est apparu que le groupe scolaire des hauts de Saint-Gilles, comme le groupe scolaire du château d'eau, devait être en partie rénové, pour plusieurs raisons, dont l'une principale : la dangerosité de certaines structures, et la porosité à la pluie de certains toits

Pour ces deux groupes scolaires, nous avons décidé aussi de refaire le parc informatique suite aux diverses directives du ministère de l'éducation nationale, du rectorat, et de l'inspection d'académie !

**Opération Cimetière/columbarium (21)** : Il est apparu que, aujourd'hui, toutes les places des columbariums existants étaient occupées. Il convient donc de réaliser au moins 2 nouveaux columbariums dans un premier temps.

Pour ce qui concerne le cimetière lui-même, nous avons remarqué, dès notre arrivée, que le cimetière devait être drainé car le sol à cet endroit est très imperméable. Les travaux qui sont envisagés sont de drainer petit à petit tout le nouveau cimetière.

**Opération locaux associatifs (24)** : La commune vient de se porter acquéreur d'une maison proche du stade. Cette maison, avant de pouvoir être ouverte au public, doit être remise en état. Elle pourra ainsi permettre de prêter ses structures aux associations qui en feront la demande, comme cela est déjà le cas pour les autres bâtiments associatifs de la commune (mutualisation des locaux associatifs).

**Opération Vestiaires Tribunes (27)** : comme la nouvelle municipalité l'avait promis dans son programme, nous avons commencé à étudier la réfection des vestiaires et des tribunes du stade. Cela représente des travaux s'élevant à 1 488 000 Euros. Il ne s'agit en fait que de la première partie de la réfection de l'ensemble sportif du stade. Nous chercherons aussi des aides des diverses entités étatiques pour nous aider à remettre ce stade en état.

---

## MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme **de valorisation et d'animation du château**, est toujours en cours et la population sera consultée sur ce dossier.

---

## REFECTION DE VOIRIES

Les programmes de **réfection de la voirie** ont déjà bien avancé, en effet sur le pool routier 2013-2015 un programme de rénovation et de mise en accessibilité sont en cours (Trottoir et piste cyclable sur l'impasse des gandilles, trottoir sur l'impasse des mésanges, chaussée impasse des amandiers, chaussée impasse des noisetiers, urbanisation avenue des roses et des violettes et enfin création d'une voie de liaison entre l'impasse Des acacias et de la rue Claude Nougaro).

Des voiries en très mauvais état, vont, elles aussi, faire l'objet d'un programme de rénovation. Tous ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les différents concessionnaires (ERDF, GRDF, CCST ...) pour une mutualisation des moyens et pour globaliser les interventions en une seule ouverture des infrastructures routières.

**L'aménagement des espaces urbains** constitue une source de confort et de sécurité pour nos habitants, ainsi qu'un surcroît d'attractivité pour le commerce local.

Nous poursuivons cette démarche de **fluidification de la circulation**, de sécurité pour les usagers de la voie publique et de renforcement de l'attractivité avec la remise en état de l'avenue des roses et Bourdies (trottoirs, chaussée et piste cyclable). La fluidité et la sécurisation du domaine public avec création de stationnement latéral sur le chemin du Cézéro, la rue de Peyresourde, la rue George Bizet et Maurice Ravel.

---

## REHABILITATION DU CENTRE-VILLE

La municipalité poursuivra l'embellissement du centre-ville, cœur du **commerce de proximité**. Une opération de réhabilitation immobilière sera ainsi réalisée.

La ville travaille actuellement sur la mise en valeur du bâti et la lutte contre l'habitat indigne. Notre objectif est de procéder à une réhabilitation complète du cœur de ville. C'est un grand projet patrimonial, urbanistique et touristique qui créera d'autant plus les conditions du développement futur de notre ville qu'il liera le tout dans une cohérence d'ensemble.

---

## AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour les bâtiments municipaux, comme nous l'avons fait pour les groupes scolaires, **l'isolation, la mise aux normes** et la reprise des équipements vétustes continueront d'être nos priorités. C'est une source d'optimisation des conditions de travail, d'accueil du public et un vecteur d'économies d'énergie important.

Le plan pluriannuel d'efficacité énergétique se poursuivra dans l'éclairage public. Nous allons mettre en place **un plan d'éclairage public**, afin de rationaliser les dépenses en matière énergétique, tout en garantissant le confort des citoyens et leur sécurité.

## MUTUALISATION DES MOYENS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lors de ce mandat, nous accélérerons la mutualisation des moyens avec la communauté de communes.

Tout pousse à aller en ce sens : La cohérence du territoire de la communauté de communes ; L'utilisation d'infrastructures et de services communs ; Les économies d'échelle pouvant être générées, nécessaires face aux contraintes budgétaires.

L'impact financier de cette mutualisation est conséquent car elle permettra, d'une part de réaliser des économies d'échelle et, d'autre part, de transférer des compétences qui n'ont de sens qu'à l'échelle du territoire de la CCST.

---

## TRANSFERT DE COMPETENCES

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, plusieurs transferts de compétences seront étudiés au cours des prochaines années. Par exemple, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 26 mars 2014 donne un délai de trois ans pour organiser **le transfert du plan local d'urbanisme aux communautés de communes.**

---

## MISE EN COMMUN DES MOYENS

L'équipe municipale appuiera la mise en commun de services avec la **communauté de communes** ainsi qu'avec **les communes qui le souhaiteraient.**

Un schéma de mutualisation doit être présenté, selon la loi, très prochainement.

Contrairement au transfert de compétences, où il est établi que la communauté de communes a compétence exclusive dans des domaines bien précis, la mutualisation des moyens part du constat que les communes et la CCST réalisent des **services analogues.**

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation, il convient donc, lorsque cela est pertinent, de mettre en commun ces services. Cela a du sens pour les services dits fonctionnels : finances, ressources humaines, informatique, communication, juridique, marchés publics etc. Cette mutualisation de moyens prendra la forme de **conventions de services communs** et à des transferts d'agents vers l'EPCI.

Enfin des groupements de commandes seront recherchés avec la CCST, d'autres communes et d'autres EPCI pour permettre à nos marchés d'atteindre des tailles critiques permettant des économies d'échelle. Des économies de fonctionnement sont ainsi attendues.

---

## REFLEXION COMMUNAUTAIRE SUR LES SERVICES APPORTES A L'EXTERIEUR

Concernant les recettes, l'équipe municipale souhaite poursuivre dans la concertation une réflexion sur les services apportés aux personnes. **Cette réflexion ne pourra être menée que collectivement et dans la concertation avec l'ensemble des communes concernées, et elle devra être menée avant la fin de l'année 2015.**

#### DES EFFORTS PARTAGES

**Les orientations budgétaires reflèteront ces engagements politiques** tout en tenant compte des contraintes économiques qui s'imposent à nous. Bien que ces contraintes n'aient jamais été aussi fortes, la municipalité s'efforcera de générer des **marges de manœuvres** pour mettre en œuvre cette politique.

Ceci impliquera des **efforts à tous les niveaux** :

- La **rationalisation** des moyens sera poursuivie, tout comme la **lutte contre le gaspillage**. Il sera demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents comme aux usagers.
- Les investissements seront poursuivis pour **diminuer la consommation de fluides** (électricité, gaz, eau...), grâce notamment au plan pluriannuel d'efficacité énergétique sur les bâtiments et l'éclairage public.
- L'aide financière des partenaires sera continuellement sollicitée par la **recherche de subventions**.

La démarche de rationalisation des moyens devient plus complexe et nécessite plus de minutie.

- La ville dispose tend vers un **contrôle de gestion** qui a pour but d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents.
- La **gestion des ressources humaines** recevra une attention particulière malgré les hausses exogènes imposées.
- La mutualisation et la rationalisation des services fonctionnels seront engagées.
- La poursuite d'une démarche **comptable transparente et claire qui** donnera une meilleure visibilité aux directeurs et chefs de services ainsi qu'aux élus et, comme souhaité par le gouvernement, les dépenses et les recettes de la commune sont maintenant « dématérialisées ». Cela permet de payer plus rapidement les factures auprès des commerçants, et autres débiteurs.
- La stratégie d'investissements sera formalisée par la réalisation d'un **Programme Pluriannuel d'Investissement** (PPI) au cours de l'année 2015. Sa conception en a été recommandée par la Chambre Régional des Comptes à la suite de notre demande d'audit.

**Toutes ces démarches conduiront à compenser la baisse des dotations, à maintenir nos ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmentation des taux d'impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

---

PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

**L'engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité sera maintenu en 2015.**

Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une **augmentation mécanique des bases fiscales**. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

En 2015, les bases d'imposition augmenteront de façon très modérée :

- En raison de la faible inflation, l'État a inscrit au projet de loi de finances pour 2015 une **revalorisation de 0,9 %**. C'est la deuxième année consécutive que ce taux est inférieur au seuil symbolique de 1 %.
- Toutefois, l'augmentation des bases physiques devrait permettre de soutenir une augmentation **des produits**, les nouveaux programmes de construction y contribuant.

Pour les années à venir, les produits de la fiscalité directe devraient continuer à augmenter faiblement en raison du choix assumé de la municipalité de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

De plus, la hausse reposera certainement peu sur l'inflation, qui devrait rester faible en l'absence de reprise économique et du maintien d'une politique monétaire accommodante. Seuls les nouveaux programmes de construction devraient permettre de maintenir des produits de fiscalité directe dynamiques.

---

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

L'ensemble de ces produits serait stable en 2015.

En effet, **l'attribution de compensation versée par la CCST** devrait se situer au même niveau que 2014.

Les droits de mutation pourraient fléchir alors que la taxe locale sur la publicité extérieure devrait légèrement augmenter.

---

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Les concours financiers de l'État seront très fortement en baisse en 2015. Cette baisse se poursuivra au moins jusqu'en 2017.

**Pour la ville de La Salvetat, on estime qu'en 2015, cela représentera une perte de 108 000 euros au titre de la Dotation forfaitaire, soit une baisse de 12 % par rapport à 2014.**

Toutefois, dans un esprit de justice, l'État a prévu une hausse de la péréquation verticale. La ville de la Salvetat Saint-Gilles étant éligible à ces mesures, elle verrait sa Dotation de solidarité rurale progresser d'environ 6 000 euros, soit 4.47% par rapport à 2014.

**On constate néanmoins que la hausse résultant des mécanismes de péréquation est bien loin de compenser les baisses.** Ainsi, les concours financiers de l'Etat à notre ville sont attendus en baisse de plus de 100 000 euros en 2015 par rapport à 2014.

Les perspectives pour les années suivantes verront ce phénomène encore s'amplifier de manière plus que significative. Ainsi, **entre 2013 et 2017, la baisse atteindra environ (345 000 euros, soit plus de 32 % en seulement quatre ans).**

### Évolution des concours financiers de l'État

	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*
<b>Dotation forfaitaire</b>	1 018 599 €	1 035 763 €	1 045 605 €	996 373 €	900 000 €	784 000 €	700 000 €
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	95 802 €	109 947 €	127 995 €	134 214 €	135 000 €	140 000 €	150 000 €
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	268 482 €	241 634 €	249 578 €	256 236 €	260 000 €	251 000 €	240 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 382 883 €</b>	<b>1 387 344 €</b>	<b>1 423 178 €</b>	<b>1 386 823 €</b>	<b>1 295 000 €</b>	<b>1 175 000 €</b>	<b>1 090 000 €</b>

*\* A partir de 2015, les montants sont estimés*

---

#### AUTRES RECETTES

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel restent stables. Ces mesures traduisent les volontés de la municipalité :

- Ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles. En effet, les tarifs municipaux n'augmentant pas, les produits issus des services municipaux payant ne connaîtront pas de hausse. Le manque à gagner sera compensé par des économies de fonctionnement.
- Maintenir la politique d'aide à l'insertion par le soutien de l'emploi aidé. En effet, les emplois aidés donnent lieu à des recettes de fonctionnement.

---

## CHARGES DE PERSONNEL

**La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ainsi, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.**

Toutefois, au-delà du Glissement Technicité Vieillesse (GTV), les charges de personnel seront particulièrement affectés par :

- La revalorisation réglementaire des agents de la catégorie C
- La hausse des cotisations retraite
- L'impact sur une année des nouvelles activités périscolaires, atténué par la réorganisation envisagée à la rentrée de septembre 2015

Ces trois contraintes, indépendantes de la municipalité et dont une partie (les rythmes scolaires) est compensée par des recettes, conduiront à une hausse des charges de personnel, en dépit des mesures d'économies conduites par la municipalité.

Ainsi, la hausse en 2015 devrait être légèrement supérieure à 9 %.

**Pour les années à venir, l'objectif est de faire tendre l'évolution des dépenses de personnel vers le seul GTV** (hors mesure nationale), tant que la situation économique et budgétaire de la France ne s'améliorera pas. Cela sera permis grâce à :

- La gestion dynamique des ressources humaines
- La mutualisation engagée avec la CCST et d'autres structures
- La mise en œuvre d'un contrôle de gestion et le renforcement de la comptabilité analytique
- L'optimisation du travail en régie directe

---

## CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La mise en œuvre des **nouvelles activités périscolaires**, sur une année pleine, génèreront des dépenses supplémentaires significatives. Toutefois, l'équipe municipale s'est fixée comme objectif de compenser cette hausse en 2015 et de contenir ces charges les années à venir.

Cela sera rendu possible grâce à diverses mesures :

- La mise en œuvre d'un **contrôle de gestion** et le renforcement de la **comptabilité analytique**
- La poursuite de l'**optimisation énergétique des bâtiments** et de l'**éclairage public**.
- La création d'un **pôle achat** généralisant la mise en concurrence pour l'ensemble de la commande municipale et l'augmentation des groupements de commande.
- La participation de tous, usagers et agents, à la **lutte contre le gaspillage**

---

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

**Dans un contexte d'effort demandé à tous, un maintien des subventions aux associations est programmé.** Il sera demandé à nos partenaires, animateurs de la vie associative locale, de faire preuve d'innovations pour maintenir la qualité et le niveau de leurs actions, au profit du rayonnement de la ville et de ses habitants.

Il sera demandé à chacun de prendre un **plus grand soin du matériel, des équipements et des locaux mis à disposition** par la ville.

La subvention au CCAS augmente de 10% en raison d'une extension des aides accordées pour renforcer la politique sociale menée au profit des plus fragiles.

---

## CHARGES FINANCIERES

Les charges financières continuent de baisser en 2015. Cela résulte à la fois de la politique de désendettement poursuivie en 2014 et de la baisse des taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse d'une stabilité des taux d'intérêt, les charges financières devraient continuer de baisser les années suivantes sous l'effet d'une poursuite du désendettement.

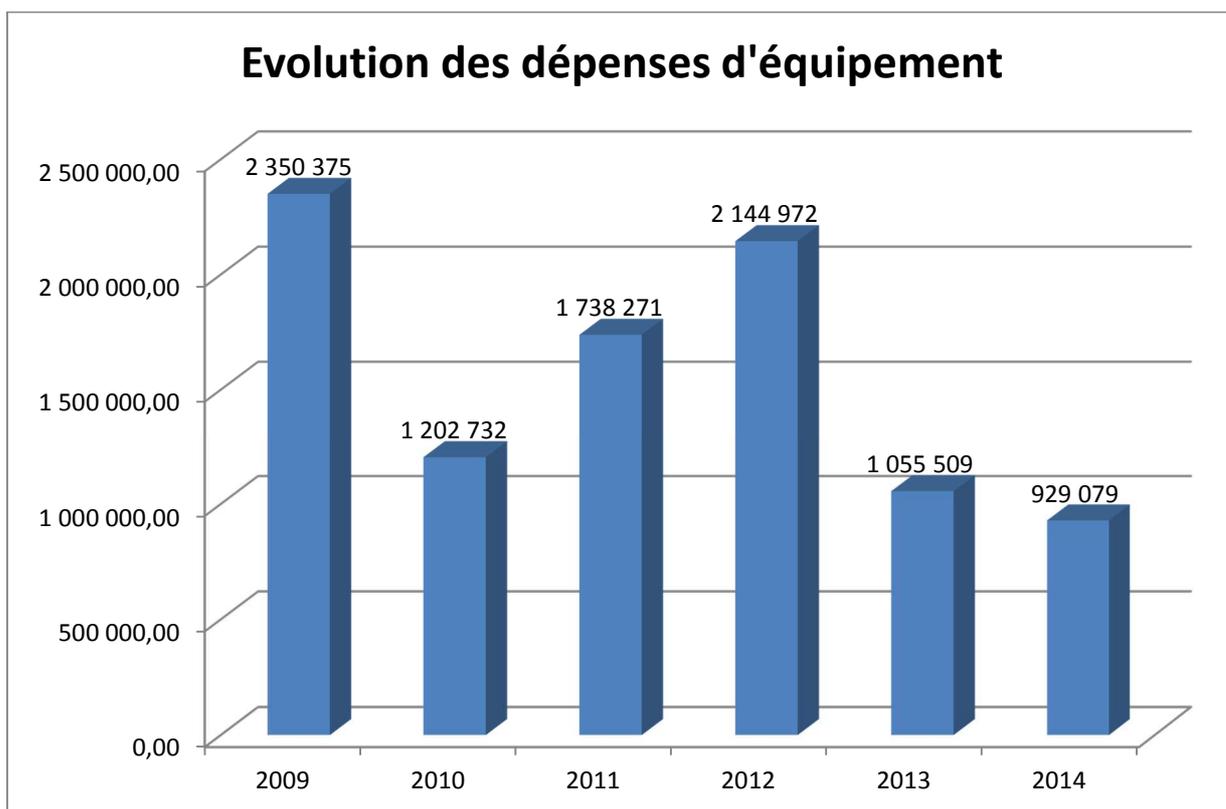
	2012	2013	2014	2015
Intérêts payés sur la période	97 443 €	101 957 €	84 250 €	72 584 €*

\* estimation

## UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CONTRAINTE MAIS SOUTENUE

### DEPENSES D'EQUIPEMENT

En 2014, les dépenses d'équipement se sont élevées à environ 929 k€ en raison de la concrétisation de plusieurs projets, tels que l'acquisition d'une maison d'habitation pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles, la réalisation de trottoirs avenue des Capitouls, l'effacement de réseaux rues des Roses / Violettes, la construction d'une liaison couverte à l'école maternelle Marie Curie, l'acquisition de terrains pour la création de jardins familiaux.



La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre la mise en place de projets structurants et se traduira en 2015 par un niveau d'investissement élevé. Toutefois, au vu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement en 2015 comme les années suivantes devraient se situer en dessous des niveaux observés ces dernières années.

Pour les années à venir, les dépenses d'équipement s'inscriront dans le cadre d'une programmation annuelle. Un **programme pluriannuel d'investissements** sera ainsi présenté au cours de l'année 2015 et permettra d'accroître la visibilité afin d'optimiser la répartition des financements dans le temps.

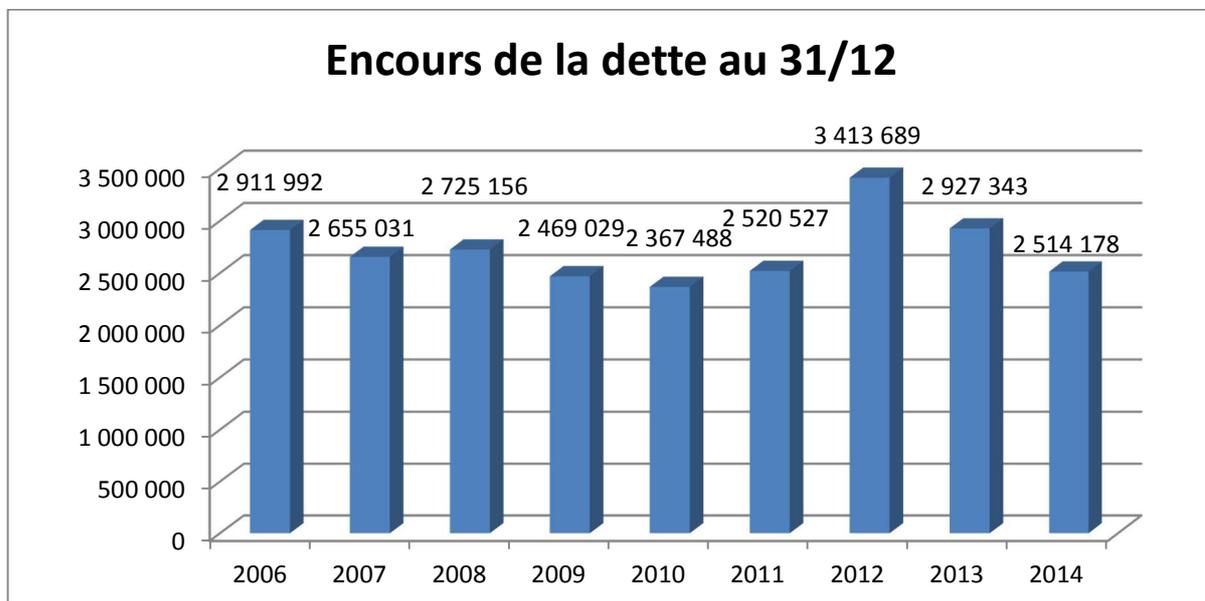
Ces investissements permettront la **rénovation de voiries**. Dès 2015, seront concernées l'avenue des roses Bourdies et la rénovation de trottoirs rue Bizet/Ravel/Rameau et Peyresourde. Ces opérations se feront **en lien avec les syndicats d'eau et d'énergie**, permettant de concilier la rénovation des réseaux avec les travaux de voirie.

Ces investissements permettront également de **poursuivre la rénovation des bâtiments publics** en facilitant l'accueil du public et en **améliorant leurs consommations énergétiques**. Ils financeront la **mise en valeur du patrimoine** et auront pour but de **redynamiser le centre-ville** et **soutenir le commerce**.

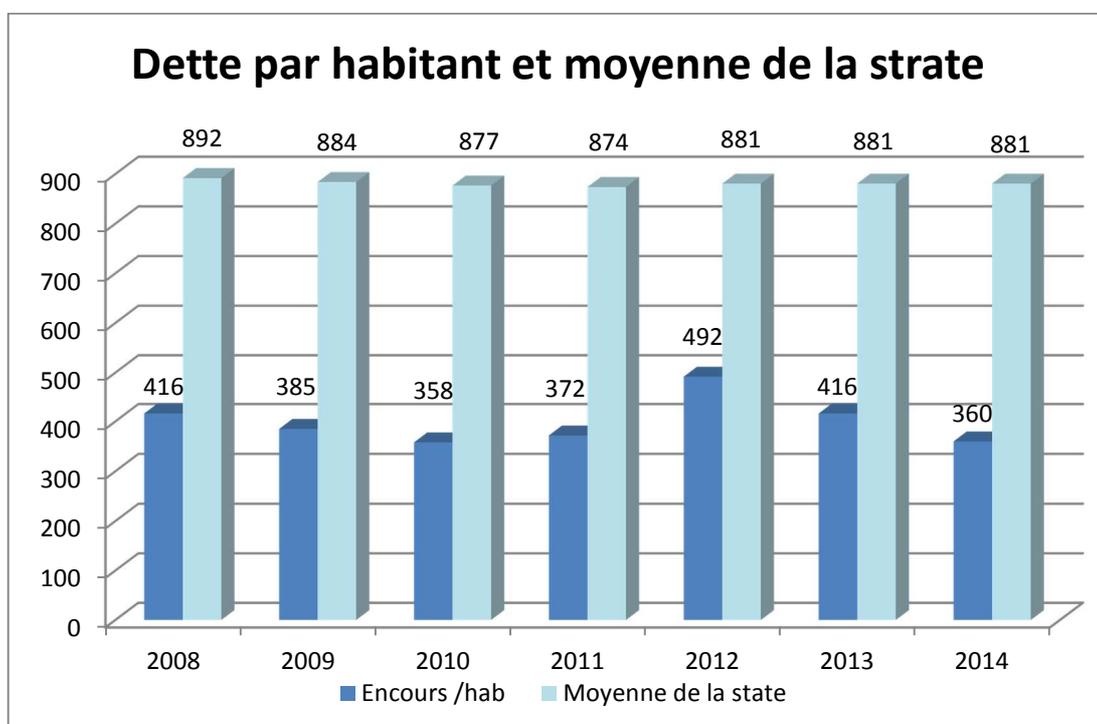
L'investissement sera financé principalement par les **ressources propres** de la ville, des **subventions** ainsi que des **cessions**. **Le recours à l'emprunt restera modéré.**

**L'encours de la dette est contenu depuis 2008.** De plus de 2,725 K€ millions d'euros en 2008, il devrait être de 2 514 K€ début 2015, en baisse de plus de 413 K€ par rapport à 2014.

En 2015, notre objectif est de stabiliser la dette.



L'encours de la dette fin 2014 est constitué à 35 % d'emprunts à taux variable et à 65 % d'emprunts à taux fixe. La dette par habitant a continué de baisser en 2014. Elle reste bien inférieure à la moyenne des villes de taille analogue.



2014 : Nombre d'habitant : 6991.